

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2024**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

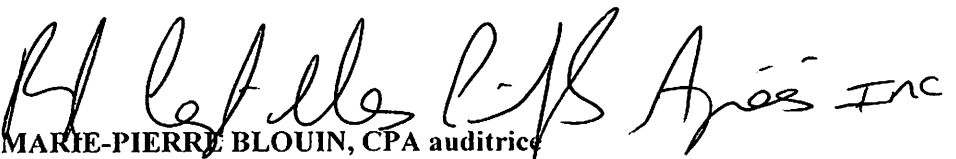
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

  
Par MARIE-PIERRE BLOUIN, CPA auditrice

Rimouski, le 10 juin 2024

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Subventions		
Ministère de la Justice - Financement de base	1 900 040 \$	1 741 520 \$
Programme témoin enfant et autres vulnérabilités (annexe A)	80 890	79 300
Programme de mesures de rechange général (annexe B)	61 200	60 000
Programme des tribunaux spécialisés (annexe C)	268 673	-
Emploi d'Été Canada	4 936	4 598
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 395	-
Sommes versées par des contrevenants	13 500	12 376
Dons	<u>2 587</u>	<u>2 810</u>
	<u>2 333 221</u>	<u>1 900 604</u>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 370	16 151
Associations et cotisations	12 202	9 181
Assurances	5 505	3 098
Avantages sociaux	271 224	244 839
Bureau et fournitures informatiques	35 181	21 544
Documentation et abonnement	175	837
Entretien et réparations	10 430	6 252
Formation	12 368	13 415
Frais d'activités	948	5 651
Frais de déplacements	60 886	47 884
Frais de projet "Projet spécial TRE"	-	1 425
Frais du conseil d'administration	1 734	1 610
Honoraires professionnels	8 651	15 314
Intérêts et frais bancaires	2 536	2 004
Loyer et frais afférents	84 631	53 103
Publicité et promotion	2 418	3 055
Salaires	1 704 950	1 574 159
Télécommunications	<u>9 841</u>	<u>11 486</u>
	<u>2 246 050</u>	<u>2 031 008</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	87 171	(130 404)
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Revenus d'intérêts	<u>815</u>	<u>1 688</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>87 986 \$</u>	<u>(128 716) \$</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Affecté aux fonds des contributions pénales	Investis en immobi- lisations	Non affectés	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	14 984 \$	142 399 \$	(82 311) \$	75 072 \$	203 788 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	654	(20 975)	108 307	87 986	(128 716)
Investi en immobilisations	-	7 241	(7 241)	-	-
Affectations internes (note 10)	<u>12 376</u>	-	<u>(12 376)</u>	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>28 014 \$</u>	<u>128 665 \$</u>	<u>6 379 \$</u>	<u>163 058 \$</u>	<u>75 072 \$</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## BILAN

31 MARS 2024

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Encaisse	388 519 \$	126 175 \$
Autres créances (note 4)	10 665	20 033
Frais payés d'avance	<u>3 539</u>	<u>1 951</u>
	402 723	148 159
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>141 217</u>	<u>142 399</u>
	<u><u>543 940</u></u> \$	<u><u>290 558</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	211 086 \$	215 486 \$
Apports reportés (note 8)	<u>157 244</u>	<u>-</u>
	368 330	215 486
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>12 552</u>	<u>-</u>
	<u><u>380 882</u></u>	<u><u>215 486</u></u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	28 014	14 984
Investi en immobilisations corporelles	128 665	142 399
Affectés aux fonds des contributions pénales	<u>6 379</u>	<u>(82 311)</u>
	<u>163 058</u>	<u>75 072</u>
	<u><u>543 940</u></u> \$	<u><u>290 558</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	87 986 \$	(128 716) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 370	16 151
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(1 395)</u>	<u>-</u>
	<u>108 961</u>	<u>(112 565)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Autres créances	9 368	(13 773)
Frais payés d'avance	(1 588)	4 481
Créditeurs	(4 400)	1 747
Apports reportés	<u>157 244</u>	<u>(30 000)</u>
	<u>160 624</u>	<u>(37 545)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>269 585</u>	<u>(150 110)</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(21 188)</u>	<u>(100 724)</u>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>13 947</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	262 344	(250 834)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>126 175</u>	<u>377 009</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>388 519</u> \$	<u>126 175</u> \$
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	<u>388 519</u> \$	<u>126 175</u> \$



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

---

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est régie en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'objectif de l'organisme est d'assurer le fonctionnement d'un service d'aide aux victimes et témoins d'actes criminels. L'excédent des produits par rapport aux charges n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

**2. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE****Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif**

L'organisme a modifié la méthode comptable relativement à la présentation des états financiers des organismes sans but lucratif en utilisant la méthode du report plutôt que la comptabilité par fonds. Cette situation permet à l'organisme de simplifier la présentation des états financiers auprès des utilisateurs envers les divers projets encourus au cours de l'exercice qui sont de plus en plus nombreux.

Ces modifications entraînent la divulgation de renseignements complémentaires des états financiers pour les annexes de revenus et dépenses ventilés par projets. De plus, ces modifications n'ont eu aucune incidence au niveau de l'état des résultats, du bilan et de l'état des bénéfices non répartis.

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour frais courus.

**Comptabilisation des produits***Apports affectés et apports non affectés*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Comptabilisation des produits (suite)**

##### *Sommes versés par des contrevenants*

Les sommes versés à des contrevenants sont comptabilisés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### **Ventilation des charges**

L'organisme a trois projets spéciaux avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels : Le programme témoin enfant et autres vulnérabilité, le programme de mesures de rechange général et le programme des tribunaux spécialisés. Le coût de chacun se compose des salaires, avantages sociaux et d'autres charges directement rattachées à la réalisation des projets.

L'organisme ventile une partie de ses charges de salaires et avantages sociaux au prorata du temps travaillé pour les divers programmes.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux ou période</b>
Équipements informatiques et de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

#### **Réduction de valeur**

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

#### **Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les subventions gouvernementales accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont présentées au poste apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont amorties aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Avantages sociaux futurs**

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 4. AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Réclamations à recevoir	1 724 \$	- \$
Taxes gouvernementales	<u>8 941</u>	<u>20 033</u>
	<u>10 665</u> \$	<u>20 033</u> \$

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements informatiques et de bureau	198 227 \$	142 626 \$	55 601 \$	46 711 \$
Améliorations locatives	<u>105 431</u>	<u>19 815</u>	<u>85 616</u>	<u>95 688</u>
	<u>303 658 \$</u>	<u>162 441 \$</u>	<u>141 217 \$</u>	<u>142 399 \$</u>

## 6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit au montant autorisée de 100 000 \$, au taux préférentiel majoré de 4,50 % et est inutilisée au 31 mars 2024. La convention est renégociable annuellement et est garantie par le cautionnement d'un particulier.

## 7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	6 222 \$	11 089 \$
Salaires et vacances à payer	<u>204 864</u>	<u>204 397</u>
	<u>211 086 \$</u>	<u>215 486 \$</u>

## 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés servent à couvrir les charges de fonctionnement du programme des tribunaux spécialisés. Ce programme a été autorisé pour une période de deux ans.

	Encaissé	Revenus	Produits reportés
Programme des tribunaux spécialisés	439 864 \$	268 673 \$	171 191 \$
Moins : Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(13 947)</u>
	<u>439 864 \$</u>	<u>268 673 \$</u>	<u>157 244 \$</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

**9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des subventions gouvernementales accordées pour l'acquisition d'équipements informatiques et de bureau. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes:

	2024	2023
Solde au début	- \$	- \$
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	13 947	-
Amortissement	<u>(1 395)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>12 552 \$</u>	<u>- \$</u>

**10. AFFECTATIONS INTERNES**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'un montant de 12 376 \$ aux fonds des sommes versés à des contrevenants. L'organisme ne peut utiliser ce montant à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de location d'équipements totalisent 264 916 \$ et les versements minimums estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	81 905 \$
2026	80 885 \$
2027	43 148 \$
2028	29 489 \$
2029	29 489 \$

**12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

L'Organisme contribue à un régime de retraite simplifié pour ses employés. La charge de ce régime pour l'exercice est de 37 358 \$ (37 476 \$ en 2023).

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**14. CHIFFRES COMPARATIFS**

---

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

2024

**ANNEXE A - PROGRAMME TÉMOIN ENFANT ET AUTRES VULNÉRABILITÉS**

<b>REVENUS - SUBVENTION</b>	<u>80 890</u> \$
<b>CHARGES</b>	
Salaires	63 994
Avantages sociaux	<u>18 103</u>
	<u>82 097</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<u><u>(1 207)</u></u> \$

**ANNEXE B - PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL**

<b>REVENUS - SUBVENTION</b>	<u>61 200</u> \$
<b>CHARGES</b>	
Salaires	55 335
Avantages sociaux	<u>15 781</u>
	<u>71 116</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<u><u>(9 916)</u></u> \$

**ANNEXE C - PROGRAMME DES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS**

<b>REVENUS - SUBVENTION</b>	<u>268 673</u> \$
<b>CHARGES</b>	
Salaires	214 704
Avantages sociaux	50 644
Bureau et fournitures informatiques	<u>3 325</u>
	<u>268 673</u>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<u><u>-</u></u> \$